

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseillers absents : 6
Nombre de pouvoirs : 0
Date de la Convocation : 15/03/2026
Date d'affichage : 15/03/2026



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du Vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présents : AUBERTIN Aurélien, BIGOT Agnès, BOYER Dominique, CALBA Joël, DREYFUS Eric, DUFRESNE Anna, FLORIDO Geoffroy, GABILLET François, GONNARD Léa, MARMIER Karine, RICHARD Charlotte, TEPPE Sébastien, VALESPER Simone ; VARLET Geoffroy et ZARAGOZA Aurélie

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absent(s) :

Mme ou M. Pouvoir à Mme ou M. Pour voter en son nom.

Madame BIGOT Agnès a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°26008 : Délibération des délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain (SIEA)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-7, L. 5211-8, L.5212-6, L. 5212-7, L. 2121-21, L. 2121-33 et L. 2122-7

Vu les statuts du SIEA et notamment l'article 5 relatif à son fonctionnement ;

Considérant que le SIEA est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres.

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre,

Considérant que le nombre de délégués titulaires varie selon le nombre d'habitants de chaque commune, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

Considérant qu'il doit par ailleurs être procédé à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires, conformément au même article des statuts ;

Considérant que chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au Comité Syndical avec voix délibérative.

Considérant que cette désignation est à réaliser via la mise en œuvre à la majorité absolue aux deux premiers tours et, le cas échéant, tour, conformément à l'article L 5211-7 et, par renvoi, à l'article L

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 20/03/2026

ID : 001-210101366-20260320-26008-DE

Considérant la faculté offerte aux Conseils municipaux de ne pas procéder à un scrutin secret pour la nomination des délégués, sous réserve d'une décision à l'unanimité, conformément à l'article L 5211-7-I alinéa 2 du CGCT ;

Considérant que, conformément aux statuts du SIEA, la commune de Cruzilles-lès-Mépillat doit désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical dans les conditions susmentionnées, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

Considérant que les agents employés par ledit syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement conformément à l'article L 5211-7-II alinéa 2 du CGCT ;

Le Conseil Municipal de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et de ses suppléants.

Après appel à candidature de Monsieur le Maire, sont candidats :

- **Monsieur Geoffrey FLORIDO avec pour suppléants :**
 - o Suppléant n°1 : Monsieur Joël CALBA
 - o Suppléant n°2 : Monsieur Dominique BOYER

Il est procédé au scrutin :

Résultat du 1^{er} tour (majorité absolue) :

- o Nombre de suffrages exprimés : 15
- o Nombre de voix nécessaires pour obtenir la majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Monsieur Geoffroy FLORIDO avec pour suppléants : Suppléant n°1 : Monsieur Joël CALBA Suppléant n°2 : Monsieur Dominique BOYER	15 voix
--	---------

Monsieur Geoffroy FLORIDO avec pour suppléant n°1 Monsieur Joël CALBA et suppléant n°2 Monsieur Dominique BOYER ayant obtenu la majorité absolue, est élu.

En conséquence sont élus délégués pour représenter la commune de Cruzilles-lès-Mépillat au sein du Comité Syndical du SIEA

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Monsieur Geoffroy FLORIDO	Monsieur Joël CALBA	Monsieur Dominique BOYER

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 20 mars 2026

Le Secrétaire
Agnès BIGOT



2

